

Module 1 « constituer son dossier RAEP et préparer l'épreuve orale » et Module 2 « techniques d'expression orale » pour l'APAE



PUBLIC CONCERNÉ : Agents relevant des services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur souhaitant préparer l'examen professionnel d'APAE

1 - OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

- Distinguer les éléments constitutifs du dossier RAEP et ceux constitutifs de la présentation à l'oral.
- Comprendre les attentes des jurys dans le cadre de l'épreuve orale.
- Savoir mettre en valeur son parcours et ses compétences.
- Acquérir des techniques d'expression orale utilisées par des comédiens : des outils efficaces pour optimiser son aisance orale en utilisant les ressources de la communication non verbale et en travaillant sur la gestion du stress et de la confiance en soi.

2 - DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION

Cette formation se déroulera en 2 temps :

- Module 1 : « Constituer son dossier RAEP et se préparer à l'épreuve orale »
 - Plusieurs sessions seront proposées fin juin et septembre 2022
 - Format : en présentiel au centre national de formation CNF situé à Lognes
 - Nombre de places par session : 12
 - Durée de la préparation : 2 jours
 - Horaires indicatifs : de 9h15 à 17h00.
- Module 2 « les techniques d'expression orale »
 - Plusieurs sessions seront proposées en octobre 2022 uniquement pour les candidats inscrits à l'examen professionnel d'APAE session 2023
 - Format : en présentiel au centre national de formation CNF situé à Lognes
 - Nombres de places par session : 8
 - Durée de la préparation : 1 journée
 - Formateur : prestataire extérieur

3 – PRE-INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche de pré-inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- adressée à l'animateur ou correspondant de formation, chargé de recenser les inscriptions et d'en informer la SDRF pour prise en compte.

Toute demande de pré-inscription qui parviendra à la SDRF après
le mardi 12 avril 2022 ne sera pas prise en compte



Compte tenu des places limitées par session, les candidats ayant déjà participé à cette préparation ne seront pas prioritaires.

4 - À L'ISSUE DU RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS

Vous recevrez par courriel :

- un lien vers l'application PLANIF du ministère de l'intérieur qui vous permettra de choisir la session souhaitée ;
- une confirmation d'inscription comprenant un formulaire de validation hiérarchique de la date choisie, à soumettre pour validation à votre hiérarchie et à retourner à votre correspondant local de formation ;
- une convocation 7 jours avant le début de la session.